



Résolution de l'AG du personnel des structures d'accueil préscolaires subventionnées par la Ville de Genève du 31 août 2021

Le personnel réuni ce jour a pris connaissance de la situation et constate que :

- A la fin juin, les organisations du personnel ont été informées par le conseil administratif de son intention pour 2022 de couper 2,3 millions de francs dans le montant des subventions aux structures d'accueil de la petite enfance. Le CA a demandé la dénonciation de la CCT ou un accord pour geler les mécanismes salariaux prévus par la CCT pour le personnel (gel des annuités, de la prime d'ancienneté et du 13^{ème} salaire progressif).
- La FGIPE a décidé de céder aux pressions de la Ville de Genève et a dénoncé la CCT à la fin juin pour la fin de l'année. Elle demande la signature d'un accord pour garantir le blocage des mécanismes salariaux en 2022.
- Aucune séance de négociation préalable n'a eu lieu avec les organisations du personnel.
- Le gel des mécanismes salariaux impacterait les revenus du personnel mais aussi le montant des salaires sur l'ensemble de la carrière, ainsi que le montant des rentes.
- Ces mesures pourraient toucher non seulement les employé-e-s des structures subventionnées par la Ville de Genève mais également tout le personnel soumis aux usages professionnel du secteur.
- En lieu et place d'un projet de municipalisation qui permettrait la revalorisation des conditions de travail et de retraite, ces mesures d'économies sur le dos du personnel reviennent à lui faire payer une partie de la facture de la création indispensable de nouvelles places d'accueil, les mesures d'aides prises de manière justifiée pour faire face aux conséquences de la pandémie, et les pertes de recettes fiscales en lien avec la baisse de la fiscalité sur le bénéfice des entreprises. Il y a fort à parier que ces mesures d'économie pourraient être reconduites sur les années futures.
- Ces mesures touchent un secteur très féminisé, dont le travail est encore dévalorisé.
- Le travail essentiel des employé-e-s depuis le déclenchement de la pandémie pour maintenir l'accueil des enfants et permettre aux parents de poursuivre leurs activités professionnelles a généré un important stress des équipes, un grand taux d'épuisement en particulier pour pallier à l'absence du personnel fragilisé, un fort impact sur leur santé et celle de leur famille. Ce travail essentiel n'a fait l'objet d'aucune reconnaissance et la situation demeure critique encore aujourd'hui.
- Les remplacements demeurent problématiques et la demande de renoncer aux contrats précaires et sur appel du personnel de remplacement n'a reçu aucune réponse.
- Les moyens pour l'accueil des enfants avec des besoins particuliers sont insuffisants. Un encadrement qualifié doit être mis en place.

En conséquence, le personnel décide :

- 1) De mandater les organisations du personnel pour le maintien de la CCT et le respect du partenariat social par la Ville de Genève.
- 2) De refuser la signature d'un protocole d'accord portant sur le blocage des mécanismes salariaux en 2022.
- 3) Tant que la municipalisation du personnel des structures de la petite enfance n'est pas devenue une réalité, le personnel exige le respect de la CCT et des mécanismes salariaux, ainsi que des améliorations concernant l'accueil des enfants à besoins particuliers, les remplacements et la fin des contrats précaires et sur appel.
- 5) D'organiser un rassemblement de protestation et de revendications le mercredi 15 septembre à 19h30 au Parc des Bastions près du Palais Eynard.
- 4) De réunir une nouvelle Assemblée générale afin de prendre connaissance du résultat des négociations avec la FGIPE et la Ville de Genève. A défaut de résultat positif sur les demandes du personnel, des mesures de luttes seront alors prises.
- 5) D'informer le public et les parents.
- 6) De transmettre cette résolution au Conseil administratif.

Prochaine étape de la mobilisation du personnel :

Toutes et tous au rassemblement de protestation et de revendications !

Mercredi 15 septembre à 19h30

Au parc des Bastions près du Palais Eynard

Avec vos panneaux, vos banderoles, vos instruments de musique

<p>Merci d'afficher cette résolution sur le panneau prévu à cet effet dans les structures d'accueil de la petite enfance, d'en informer les parents et de la diffuser à tout le personnel</p>
--